

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-580-1  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-580  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE TAXES, COMPENSATIONS  
ET TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021**

---

**ATTENDU QUE** le Règlement 2020-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2020 a été adopté le 4 février 2021 ;

**ATTENDU QUE** le Règlement 2020-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2021 prévoit que le taux d'intérêt sera fixé à 10 % l'an calculé sur le seul montant du versement échu exigible ;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du Code municipal du Québec permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution ;

**ATTENDU QUE** suite aux circonstances exceptionnelles liées au COVID-19, Wentworth-Nord désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt :

**ATTENDU QU'**un avis de motion et le dépôt du projet de règlement ont été donné par le conseiller monsieur Eric Johnston lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 mars 2021 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_**

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** des membres du Conseil municipal que le règlement numéro 2020-580-1 modifiant le Règlement 2020-580 décrétant l'imposition de taxes, compensations et tarifs pour les services municipaux pour l'exercice financier 2021, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

## **ARTICLE 2**

L'article 11 est modifier par l'ajout de ce paragraphe :

Considérant la situation d'urgence sanitaire décrétée par les gouvernements, aucun intérêt et pénalité ne seront portés au compte du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2021. Ne pas révoquer le privilège de payer par versements lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu pour l'année en cour.

**ARTICLE 3** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

François Ghali  
Maire

---

Véronique Cronier  
Directrice générale par intérim  
secrétaire-trésorière adjoint

**Avis de motion et dépôt du projet :**  
**Avis public :**  
**Adoption du règlement :**  
**Entrée en vigueur :**  
**Avis d'adoption :**

**Le 19 mars 2021**  
**Le 1<sup>er</sup> avril 2021**